

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2013 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Madame Judith Warpelin

Excusés : Mmes Helena Desarzens, Patricia Hediger, Marielle Kohli et Manuela Pirali
ainsi que MM. Marcel Rochat et Jean-Luc Simeon

Sans excuse : néant

Après les salutations d'usage et l'appel, la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour.

Ces modifications ayant été acceptées, l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. PRESENTATION DE L'APPLICATION QUICKSITE PAR M. SYLVAIN MOESCHING
2. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
3. ASSERMENTATION DE M. PASCAL DEVANTHERY (AV) EN REMPLACEMENT
DE M. ALEXANDRE STEINER, DEMISSIONNAIRE
4. REPONSE NO 2013/07 DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DE LA CONSEILLERE
COMMUNALE ANNELESE CRETTON INTITULEE "PARKING DE SOLALEX"
5. RAPPORTS DES COMMISSIONS
 - 5.1 Sur le projet de budget 2014
Rapporteur pour la commission des finances M. D. Pasche
6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

**1. PRESENTATION DE L'APPLICATION QUICKSITE PAR
M. SYLVAIN MOESCHING**

Monsieur Moesching prend la parole et présente l'application Quicksite. Il répond ensuite à quelques questions.

2. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente J. Warpelin fait état des différents courriers reçus : lettre de la Municipalité accompagnant le projet de budget, documents en relations avec les prochaines votations, réponse no 2013/07 de la Municipalité, dossier Quicksite, démissions de Madame Evelyne Houriet et de Monsieur Alexandre Steiner - dont elle fait lecture - et courriel de Monsieur le Préfet qui recommande l'engagement d'un(e) huissier(ère).

Elle fait également part des manifestations auxquelles elle s'est rendue : kermesse de la paroisse catholique, culte de rentrée, sortie des anciens présidents - dont elle s'est chargée de l'organisation-, soirée des Boutons d'Or, réception des nouveaux habitants, soirée de l'AVIVO et visite du Préfet.

3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

La Présidente demande à Monsieur Pascal Devanthéry de venir se placer devant l'assemblée. Elle donne lecture du serment et Monsieur Devanthéry prononce la phrase "Je le promets" en levant la main droite.

Il entre ainsi au sein du Conseil Communal en remplacement de Monsieur Alexandre Steiner, démissionnaire.

**4. REPONSE NO 2013/07 DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DE
LA CONSEILLERE COMMUNALE ANNELESE CRETTON INTITULEE
"PARKING DE SOLALEX"**

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz donne lecture de la réponse no 2013/07 de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

La réponse no 2013/07 de la Municipalité à l'interpellation de Madame la Conseillère A. Cretton intitulée "Parking de Solalex" est acceptée à une large majorité (7 abstentions).

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

5.1 Sur le projet de budget 2014

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue. La Présidente propose de donner lecture du budget page par page et demande au rapporteur de la commission des finances de l'interrompre lorsqu'il y a une remarque pour en discuter.

Chapitre 1 Administration générale

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Syndic P. Rochat donne des précisions sur le compte 150.3653.001 "Harmonie du Chablais". Cette formation touchera une aide financière du canton.

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande quelles sont les recettes encaissées sur le compte 111.4390 "Recettes diverses".

Monsieur le Syndic P. Rochat précise qu'il s'agit de la vente des livres sur Bex.

Monsieur le Conseiller F. Chille demande des précisions sur le compte 152.3170.004 "Charte d'amitié Draguignan".

Monsieur le Syndic P. Rochat rappelle que la Municipalité ne veut pas d'un jumelage avec Draguignan mais qu'une charte d'amitié a été signée. Une petite somme a donc été laissée au budget pour couvrir quelques frais de réception, entre autres.

Madame la Conseillère C. Cosandey s'étonne de la remarque de la page 9 en relation avec le compte 152.3170.002 "Acquisitions diverses". Elle estime que le piano de l'Eglise est en excellent état et ne devrait pas être jeté en vue d'une nouvelle acquisition.

Monsieur le Municipal P. Dubois confirme que ce piano ne sera pas jeté mais la Municipalité a reçu une offre très avantageuse pour l'acquisition d'un piano à queue.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry souhaite des informations complémentaires sur le compte 190.3163 "Maintenance du système informatique". S'agit-il de l'externalisation des travaux effectués précédemment par Monsieur Rod?

Monsieur le Syndic P. Rochat confirme qu'il s'agit en partie de ça mais également de la réadaptation au coût réel de la maintenance et des programmes.

Madame la Conseillère V. Moret relève la différence entre les comptes 2012 et le budget s'agissant du compte 170.3145.001 "Terrains de football". La somme budgétisée est-elle vraiment réaliste?

Monsieur le Municipal D. Hediger précise qu'un intérêt plus prononcé sera porté sur ces charges afin de les diminuer, voire de les supprimer.

Madame la Conseillère A. Bielman demande si le compte 190.3163 "Maintenance du système informatique" englobe à la fois le matériel, les logiciels et la maintenance.

Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond par l'affirmative.

Chapitre 2 Finances

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

Chapitre 3 Domaine et bâtiments

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller P. Echenard estime que le compte général 355 "Centrale de chauffage à distance" doit s'équilibrer.

Monsieur le Syndic P. Rochat confirme que la répartition sera faite.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon confirme qu'il sera possible de faire clairement la différence entre les charges et les revenus et d'imputer les amortissements sur les bâtiments.

Chapitre 4 Travaux

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto estime qu'il serait plus judicieux de passer l'achat de véhicules par le poste investissements plutôt que par le budget de fonctionnement.

Monsieur le Syndic P. Rochat répond qu'il est ainsi possible de faire l'économie d'un préavis.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto rappelle que le Loi sur les Communes impose de comptabiliser les dépenses dépassant Fr. 50'000.-- par le poste investissements.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise qu'une somme de Fr. 45'000.-- est budgétée. Il s'agit de remplacement de véhicule et non d'un nouvel achat et donc d'un fond de renouvellement.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto demande à la Commission des Finances de s'intéresser à l'article 15 du règlement de la comptabilité des communes.

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande si la somme de Fr. 250'000.-- budgétée au compte 430.3142 "Entretien chaussées-ponts-trottoirs-murs, etc." au titre de dépense extraordinaire concerne les modérateurs de trafic sur les routes du Châtel et des Dévens.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz lui répond que non. Cette dépense est prévue pour quelques secteurs particuliers.

Monsieur le Conseiller R. Maendly demande des précisions sur le compte 431.3143 "Extension, amélioration et entretien des installations". Il s'étonne du délai 2017 car il n'a pas trouvé de directives légales dans ce sens. Il pense qu'il s'agit d'un vœu et non pas d'une obligation et souhaite que l'échelonnement soit plus long.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz lui répond que l'information existe. La ville de Lausanne est en train d'effectuer le même processus mais les sociétés qui livrent le matériel sont submergées de demandes. On peut retarder le travail mais le système actuel ne peut être réparé en cas de panne car les pièces n'existent plus.

Monsieur le Conseiller P. Echenard demande si la somme de Fr. 170'000.-- est prévue pour le remplacement de l'ensemble.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'il y aura un investissement total de 4 x Fr. 170'000.--, soit le remplacement de 70 à 80 points par année.

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande à la Municipalité si elle est vraiment sûre qu'il s'agisse d'une obligation.

Monsieur le Conseiller P. Devanthery prend la parole et confirme que les communes ont l'obligation d'effectuer ce changement d'ici le 31.12.2016. Etant dans la branche, il confirme également que le prix annoncé est plus que correct, la Municipalité ayant fait le choix de conserver les anciens candélabres et de ne changer que les collerettes qui seront fabriquées par les FMA.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz donne des informations sur l'adhésion de la Commune au concept cantonal du sac poubelles vert et blanc dès 2014. Le principe est que ces sacs pourront être achetés n'importe où dans le canton et utilisables dans toutes les communes qui font partie du concept. Le produit de la vente ira dans un pot commun et il y aura ensuite une répartition par rapport au tonnage déversé à la Satom.

Chapitre 5 Instruction publique et culte

Pas de remarques.

Chapitre 6 Police

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture des remarques de la commission des finances.

Madame la Conseillère C. Cosandey demande que la Municipalité soutienne le projet Lift par le biais du compte 610.3189.001 "Prévention générale". Ce projet a été repris par Plate-Forme Jeunesse et la Municipalité a refusé de le financer mais Madame la Conseillère C. Cosandey estime qu'il est intéressant et mérite un "coup de pouce".

Monsieur le Municipal D. Hediger confirme que le projet a été discuté en Municipalité mais que celle-ci est sous pression des économies. Le projet fédéral a été repris par le canton mais sa gestion est insatisfaisante et comme toujours les communes doivent assumer les frais qui en résultent. Pour rappel, Monsieur Croci-Torti avait demandé l'aide des conseillers patrons d'entreprise. Sauf erreur, il n'y a pas eu beaucoup de retour positif.

Par le passé, c'était le travail des professeurs de suivre leurs élèves pour le futur. Il pense que si un signe fort émane au niveau cantonal, la Municipalité pourrait peut-être suivre le mouvement.

Monsieur le Syndic P. Rochat rappelle que la Commune de Bex est un bon élève en ce qui concerne l'accompagnement social des jeunes. Il demande qu'une motion soit déposée pour effectuer une étude approfondie de la requête mais refuse de rajouter la somme demandée.

Madame la Conseillère V. Moret appuie la requête de Madame la Conseillère C. Cosandey. Le projet est développé mais ne se mettra réellement en place que sur le long terme. Par chance, bon nombre d'entreprises et de commerçants jouent le jeu. Au vu des résultats obtenus, elle estime que le budget pourrait être amorti en faisant de la prévention.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise qu'il ne s'agit pas du montant demandé mais bien du principe.

Monsieur le Syndic P. Rochat donne des explications sur le compte 660.4809 "Prélèvement sur réserve pour fonctionn.PCI". Il précise que cette réserve est alimentée par les taxes encaissées par le canton en cas de non création d'un abri dans les nouvelles habitations. Certaines communes ont demandé à pouvoir utiliser ces fonds pour des remboursements et cette demande a été acceptée par le canton.

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande pourquoi aucuns revenus ne sont prévus au poste général 670 "Abattoirs".

Monsieur le Syndic P. Rochat rappelle que la gestion complète des abattoirs est tenue depuis 15 ans par une coopérative. La Commune prend à sa charge l'électricité et met à disposition le bâtiment.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise que Monsieur Roger Genet a cessé sa fonction de contrôleur. Les installations ont été mises aux normes européennes et les contrôles sont effectués par un vétérinaire officiel. Ce dernier effectuera des passages réguliers. La loi impose les services, et donc le défraiement d'un vétérinaire officiel. Les prestations sont ensuite refacturées à la coopérative.

Chapitre 7 Sécurité sociale

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture de la remarque de la commission des finances.

Madame la Conseillère A. Bielman demande des explications sur les comptes 710.3525.005 "Participation à l'ARASAPE - expulsions" et 009 "Travailleur social de proximité".

Monsieur le Syndic P. Rochat précise qu'il s'agit uniquement d'une ventilation plus précise des charges dans un but de clarification.

Monsieur le Conseiller P. Echenard s'étonne de l'évolution de ce chapitre. En comparaison avec les comptes 2010, il y a eu 44% d'augmentation en 4 ans. Il trouve cela inquiétant d'autant plus qu'il s'agit principalement de la prévoyance sociale.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que cette augmentation découle directement de lois votées, lois dont découlent des charges réparties selon des clés de répartition. Malheureusement, les communes ne peuvent pas faire grand-chose.

Chapitre 8 Services industriels

Pas de remarques.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz a effectué des recherches et communiqué les informations éditées par la Confédération dans le cadre du remplacement des lampadaires.

La parole est redonnée au représentant de la Commission des Finances pour la lecture des conclusions de son rapport.

La discussion est close et il est passé au vote sur la totalité du budget. Le Conseil communal décide, à une très large majorité :

- **d'accepter le budget 2014 tel que présenté par la Municipalité.**

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la Municipale E. Desarzens donne un "bulletin de santé" du chantier de la Servanne. Le service cantonal d'archéologie et d'anthropologie a effectué des prélèvements dans 240 tombes et le chantier de construction proprement dit débutera à mi-janvier 2014.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT précise que ces prélèvements ont été imposés par le canton. L'estimation initiale du coût était fixée à Fr. 348'000.--, à la charge de la commune bien entendu. Une discussion a alors été ouverte et le canton a accepté de réduire ses investigations pour un coût final de Fr. 50'000.--.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz rappelle la date de la vente des sapins, fixée au 13 décembre sur la Place du Marché.

7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Madame la Conseillère C. Aeschlimann interpelle la Municipalité sur le stand de Vauvrisse. Lors de la manifestation du 1^{er} août, il a fait beau et tout s'est bien passé. Par contre, lors de la manifestation des Paysannes vaudoises du 12 octobre il a plu et chaque personne présente a pu constater que l'eau s'infiltre sur l'ensemble du toit. Il est clair que les sociétés locales ne souhaitent pas que ce bâtiment tombe en ruine. Ne serait-il pas possible d'étudier la possibilité que les membres des sociétés locales effectuent les travaux nécessaires avec prise en charge des frais de matériel par la Commune ?

Madame la Conseillère V. Moret demande si le marquage piste cyclable sera fait ou non sur la rue de la Gare.

Réponses

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise que la Municipalité est consciente de l'état du bâtiment du stand. En 2007, une somme de Fr. 150'000.-- se trouvait au budget pour ce toit mais la somme n'a pas été utilisée, le conseil communal ayant imposé la prudence dans les dépenses. Malheureusement l'investissement a été reporté à plus tard même si ce projet lui tient particulièrement à cœur. Il sera certainement possible de "taconner" le toit mais pas d'effectuer une rénovation à fond du bâtiment.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise que la Municipalité avait choisi de ne plus louer ce lieu mais a dû faire machine arrière au vu des demandes insistantes.

Madame la Conseillère C. Aeschlimann estime que dans cette situation on pourra envoyer un trax dans une année.

Monsieur le Syndic P. Rochat a bien entendu son idée de grouper les compétences au sein des sociétés locales et la retient.

Monsieur le Conseiller P. Devanthery demande pourquoi le fond de réserve des bâtiments n'est pas utilisé.

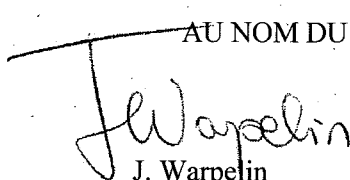
Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond que cette réserve est comptable mais que les liquidités ne sont pas disponibles.

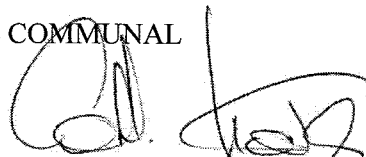
Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz répond à Madame la Conseillère V. Moret que rien n'est prévu sur la rue de la Gare et que de plus la largeur à disposition n'est pas suffisante. Par contre, le chemin de Rivarotte reste privilégié pour une piste cyclable.

Tous les conseillers ayant reçu une réponse à leur question ou intervention, la Présidente clôt la séance à 20h.45 non sans avoir au préalable transmis les remerciements et salutations d'usage et informé les membres de l'assemblée que les jetons de présence de cette dernière séance de l'année seront versés à l'Association Bellerine de la Petite Enfance pour la garderie Croc'Pom.

La séance est suivie d'une agape à l'Hôtel de Ville.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


J. Warpin
Présidente


C. Chavan
Secrétaire



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises afin d'examiner le projet de budget 2014. MM. Rochat, Rapaz et Hediger ainsi que Mme Cretton, boursière, ont participé à la première séance et ont ainsi pu répondre à nos questions, ce dont nous les remercions.

Considérations générales

La Commission des finances a pris connaissance du projet de budget 2014, lequel présente un déficit de fr. 636'627.- après des prélèvements de 1,183 MFr sur les réserves, dont fr. 600'000.- sur la réserve d'impôts et fr. 265'000 sur celle des achats de véhicules. Ces prélèvements sont de fr. 393'000.- supérieurs à ceux du budget 2013.

Selon la Municipalité, le budget 2014 a été préparé sur la base des comptes bouclés de l'année 2012, de l'évolution financière observée courant 2013 et des indicateurs fournis par le service cantonal des finances. Tous les efforts consentis n'ont pas permis de présenter un budget équilibré, notamment à cause des reports de charges cantonales. Les recettes fiscales ont été estimées légèrement au dessus de la moyenne cantonale, mais en restant dans des proportions réalistes.

Préoccupée par cette constatation, la Commission des finances, dans un premier temps, était sur le point de refuser le projet de budget, n'ayant pas eu le sentiment que des efforts particuliers avaient été faits pour trouver les moyens de limiter les charges. S'agissant d'un budget et après réflexion, elle a choisi une autre option, partant du principe qu'un refus n'aurait servi à rien si ce n'est de présenter un nouveau projet avec des économies théoriques.

Notre commission est plutôt d'avis que toutes les dépenses doivent faire l'objet d'un examen pertinent et être réalisées qu'en cas de nécessité absolue. A cet effet il ne nous semble pas utopique de recommander à la Municipalité de se donner pour objectif une réduction linéaire des charges de l'ordre de 2 à 3%, réduction appliquée dans toute la mesure du possible à chaque dicastère. L'ensemble du personnel communal devrait être impliqué dans ce processus. Les efforts consentis devront être clairement justifiés et apparents lors de la remise des comptes.

La réalisation d'une telle économie permettrait de relever la marge d'autofinancement sans devoir attendre des hypothétiques surprises au niveau des recettes fiscales. Cela permettrait de mieux couvrir les dépenses d'investissement mentionnées en page 61. Dans cette optique il ne faut pas perdre de vue que le plafond d'endettement de 67 Mfr sera rapidement atteint ces prochaines années et que les possibilités d'emprunt deviendront par conséquent très limitées.

A cet effet, nous aimerions rappeler l'observation mentionnée dans le préavis du collège de la Servanne, à savoir : « Les autres investissements du plan quinquennal ne devront être engagés qu'année après année, chaque fois que le résultat de l'exercice écoulé viendra confirmer le cash-flow prévu ».

Les autres remarques de la Commission des finances seront communiquées lors de l'examen du budget, page par page.

Page	Compte	Remarques de la COFI
6	111.3102.002	Nouvelle mouture du journal communal. L'impression est mandatée à une entreprise privée.
8	150.3653.011	A terme, la participation communale atteindra fr. 9.50 par habitant.
14	230.4809	La réserve d'impôts diminue progressivement année après année.
16	311.4232.002	La Commune a déjà encaissé trois fois fr. 150'000.-
18	350.3141.069	Amélioration phonique de la buvette (fr. 20'500.-) : les travaux ne devront pas être mandatés avant un examen approfondi de toutes les possibilités disponibles.
22	420.3185	Complément étude ZI (fr. 20'000.-) : ce montant ne devrait pas être utilisé en raison des discussions en cours avec le canton.
24	430.4801	Fr. 265'000.- prélevés pour les achats des véhicules selon les comptes 430.3114 et 430.3115. Après cette diminution, la réserve « renouvellement de véhicules » ne se sera plus que de fr. 132'000.-. Ces acquisitions pourraient être partiellement différées.
24	440.3141	WC et vestiaires séparés (fr. 32'000.-) : adaptation des vestiaires et WC pour H / F exigée par le service cantonal.
24	440.3145	Parc Solalex (fr. 30'000.-) : remplacement des barrières du parking pour les voitures. Une solution plus économique devrait être recherchée.
26	450.3526 et 450.4526	« GEDEChablais » (gestion et élimination des déchets du Chablais) est une association de 15 communes.
38	620.3011	L'augmentation de ce poste est liée à l'engagement d'une personne supplémentaire à 80% (voté en mai 2013).
40	660.3521	Le montant de fr. 108'370.- correspond à une taxe forfaitaire par habitant.
42	660.4809	Ce prélèvement a été autorisé par le Canton à raison de fr. 100'000.- par année. Les Communes doivent en profiter faute de quoi la réserve reviendra au Canton.
44	710, 720 et 730	A l'exception des cartes journalières CFF, ces trois postes du budget sont issus de la répartition cantonale. La Commune n'a pas les moyens de les influencer.

Conclusions

1. La Commission des finances invite la Municipalité à prendre en considération les vœux mentionnés en début de rapport, en particulier de se fixer comme objectif une réduction linéaire des charges de l'ordre de 2 à 3%.
2. La Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'accepter le projet de budget 2014 tel que présenté.

Pour la Commission des finances


Daniel Pasché
Rapporteur

Bex, le 26 novembre 2013